

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 13 décembre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

13 décembre 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
M. Alain Pichette, Louiseville
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand
M. André Clément, Saint-Justin

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

Étaient absents :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2018
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 novembre 2018
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît

- 11.2 Projet télémétrie Phase 2 – Octroi de contrat pour services professionnels en ingénierie
- 11.3 Cadenassage d'aqueduc
- 12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
- 13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche
 - 13.2 Bris d'aqueduc causé par le MTQ
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2018-12-188

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

POUR CE MOTIF :

2018-12-189

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2018.

4. CORRESPONDANCES RECUES

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 15 novembre 2018 et résume les communications ayant un intérêt public.

2018-12-190

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 7 décembre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-12-191 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 7 décembre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-12-192 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-trois et trente-sept (84 753,37 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 13 décembre 2018.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 novembre 2018 préparé en date du 6 décembre 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-12-193 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 novembre 2018.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 11 décembre 2018 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 9 décembre 2018 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 11 décembre 2018 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Le système 4 x 4 du F-150 a brisé et a été réparé.
- La porte du côté passager du Sprinter a brisée et sera réparée.
- Le débitmètre du compteur de St-Léon n'a pas passé le test lors de la dernière vérification annuelle. Il date de septembre 2004, il a donc 14 ans et la durée de vie utile est de 15 ans.

2018-12-194

II EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au remplacement du débitmètre du compteur de St-Léon.

-
- La valeur obtenue pour les nitrites-nitrates par Maskimo lors du suivi réalisé le 23 novembre était sous le seuil de 5 mg/l. Le suivi aux deux semaines de ce puits est donc suspendu jusqu'à la prochaine campagne planifiées.
 - Les travaux d'aqueduc sont terminés pour la chambre de compteur de Yamachiche. Il ne reste que l'alimentation électrique et la programmation à faire.
 - Il y a eu plusieurs pannes électriques et nous avons fait remplir les génératrices de diesel.
 - Nous allons faire déneiger les toitures des bâtiments par Ramonage LSV +.
 - Nous ferons une petite inspection du barrage Waterloo avec Ghyslain Lambert la semaine prochaine.
 - Nous avons fait remplacer des capteurs et les batteries du système d'alarme au BSA. Nous avons eu quelques alarmes bizarres au bureau. Nous avons fait changer des capteurs et fait faire des ajustements.

Monsieur Réjean Carle, représentant de la municipalité de Sainte-Ursule se joint à la séance à 20 h 20.

11.2 PROJET TÉLÉMÉTRIE PHASE 2 – OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE M. Ghyslain Lambert, ingénieur, dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le rapport du comité de sélection relativement aux services professionnels en ingénierie pour le projet de télémétrie phase 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ayant été retenue par le comité de sélection, avec le meilleur pointage final conforme après évaluation est Stantec, au montant de 41 391,00 \$ incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'octroyer le contrat à la firme Stantec, au montant de 41 391,00 \$ incluant les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS :

2018-12-195

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré accepte la recommandation du comité de sélection relativement aux services professionnels en ingénierie pour le projet de télémétrie phase 2 **ET** octroie le contrat à la firme Stantec, au montant de 41 391,00 \$ incluant les taxes applicables.

11.3 CADENASSAGE D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE réglementation appliquée par la CNESST qui vise à améliorer la sécurité des travailleurs, notamment par le cadénassage des vannes sur les réseaux aqueduc afin de maîtriser les énergies dangereuses suivantes : l'énergie hydraulique (l'eau), l'énergie pneumatique (air libéré lors du remplissage), l'énergie chimique (lors de réhabilitation et de désinfection de conduites) et les phénomènes dangereux (effondrement des parois de la tranchée suite à une arrivée subite d'eau, contamination biologique, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE pour éviter la reprise accidentelle de l'alimentation qui peut compromettre la sécurité des travailleurs, il faut se munir d'une façon de contrôler l'ouverture des vannes ;

CONSIDÉRANT QU'il existe sur le marché des dispositifs de cadénassage fait expressément pour les vannes de rue ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit se doter de dispositifs de cadénassage de vannes de rue de 5 et 6 pouces et qu'il en coûterait environ 2 500 \$;

POUR CES MOTIFS :

2018-12-196

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré accepte la dépense et autorise l'achat de dispositifs de cadénassage de vannes de rue de 5 et 6 pouces.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE

CONSIDÉRANT les résolutions 2018-10-166, 2018-10-167 et 2018-10-168 du 29 octobre 2018, par lesquelles la Régie a accepté de participer à une médiation convoquée par la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ-66823;

CONSIDÉRANT la confidentialité de ce processus de médiation, et ce, en vertu notamment de l'article 6 de la Convention de médiation signée par les parties;

CONSIDÉRANT les informations techniques échangées dans le cadre de la médiation et qui ont donné lieu à deux propositions finales de la Régie le 3 décembre 2018, lesquelles étaient conditionnelles à leur acceptation par le conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 339-2018 du 10 décembre 2018, la Municipalité de Yamachiche a accepté l'une des deux propositions finales de la Régie, à savoir le scénario A de mécanisme palliatif proposé, afin qu'il soit intégré au projet d'entente intermunicipale avec les ajustements nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE pour les motifs contenus dans la résolution 2018-08-114 (version corrigée) du 23 août 2018, la Régie refusait que la Municipalité de Yamachiche procède au raccordement supplémentaire de nouvelles conduites avec les équipements de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

2018-12-197

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément, secondé par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré accepte le scénario A de mécanisme palliatif, tel que proposé le 3 décembre 2018 dans le cadre de la médiation intervenue devant la Commission municipale du Québec, dans le dossier CMQ-66823;

QUE le scénario A de mécanisme palliatif soit intégré au projet d'entente intermunicipale du 20 juin 2018, lequel devra toutefois contenir les ajustements nécessaires;

QUE le branchement d'une nouvelle conduite de la Municipalité de Yamachiche aux équipements de la Régie soit autorisé, dès la signature de la nouvelle entente intermunicipale par la Municipalité de Yamachiche conditionnellement à ce que ce branchement soit réalisé sous la supervision de la Régie.

13.2 BRIS D'AQUEDUC CAUSÉ PAR LE MTQ

CONSIDÉRANT le bris à une conduite d'aqueduc appartenant à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré causé par des travaux réalisés par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ci-après appelé MTQ) près du 1940, rang Des Chutes à Sainte-Ursule le 22 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT tous les dommages collatéraux causés par ce bris, dont la coupure de l'alimentation en eau potable à la population, la mise en avis d'ébullition préventive, le surplus de travail occasionné aux employés de la Régie et ses municipalités membres, les risques reliés au travail le long d'une route, etc. ;

CONSIDÉRANT la réclamation faite le 30 août 2017 au MTQ par la Régie pour des dommages de 4 143,12 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme réclamée par la Régie est bien peu élevée proportionnellement aux dommages collatéraux causés qui sont difficilement monnayables ;

CONSIDÉRANT QUE le 7 décembre 2018, le MTQ propose une convention de règlement à la Régie pour 50% des dommages occasionnés ;

CONSIDÉRANT le délai inconcevablement trop long pour le traitement de ce dossier par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE pour la Régie, le MTQ est entièrement responsable du bris occasionné à sa conduite d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE par la demande d'Info-Excavation numéro 2017201940, le MTQ était au courant de la présence de cette conduite et devait prendre les précautions nécessaires pour ne pas l'endommager ;

CONSIDÉRANT QUE sans ces travaux, la conduite n'aurait jamais cédée de la sorte ;

POUR CES MOTIFS :

2018-12-198

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil d'administration de la Régie refuse la convention de règlement de 50% proposée par le MTQ **ET** demande le règlement en totalité des frais encourus suite à ce bris, soit la somme de 4 143,12 \$.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2018-12-199

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 20 h 40.

Présidente

Secrétaire Trésorier

